

## Forêts domaniales urbaines de Fausses-Reposes et de Meudon Manifestation des usagers et des associations

La gestion des forêts domaniales urbaines de Fausses-Reposes et de Meudon suscite l'inquiétude et l'incompréhension de nombreux usagers et associations de défense de l'environnement, comme en témoigne la pétition « [Sauvons la forêt de Meudon](#) » qui a recueilli 59.000 signatures et la manifestation organisée le 28 novembre 2023 en forêt de Meudon.

### Quelle est la situation ?

La forêt française, stratégique pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, souffre tant qu'elle pourrait finir par émettre du CO<sub>2</sub> plutôt qu'en stocker. D'après le CITEPA<sup>1</sup> et l'Académie des sciences<sup>2</sup> le rythme d'absorption du CO<sub>2</sub>, le fameux puits de carbone, a diminué de moitié en une dizaine d'années et la croissance de la forêt est en berne.

La situation est encore plus critique pour les forêts urbaines de taille souvent modeste (quelques centaines d'hectares pour les forêts de Fausses-Reposes et de Meudon, soit presque la surface du bois de Boulogne), car elles font l'objet d'une forte fréquentation (4 millions de visites annuelles pour celle de Meudon).

### Qu'attendent les riverains et usagers de leurs forêts ?

L'ONF Île-de-France ouest a [défini ses priorités](#), dans l'ordre : « Accueillir les publics », « Préserver une biodiversité » et « Récolter le bois ».

Parfait, mais même si l'accueil du public implique des opérations d'entretien, il faut que les forêts, notamment urbaines, soient pérennes pour continuer à accueillir du public demain et préserver la biodiversité dès aujourd'hui.

Nous souhaitons, et c'est une de nos principales revendications, que **l'exploitation commerciale des forêts urbaines**, souvent qualifiées de poumons verts, **prenne fin**.

### Reproches et incompréhensions

L'ONF met en place un nouveau mode d'exploitation qui consiste à créer des *chemins d'exploitation* en abattant les arbres sur des voies parallèles de 4 m de large tous les 24 m (soit 17% de la surface). Ceci avant même de commencer l'exploitation forestière proprement dite.

Outre la logique d'exploitation que nous contestons, cette démarche, appliquée aux forêts urbaines très fréquentées, est choquante pour plusieurs raisons :

- L'ONF communique sur le fait que la forêt se reconstitue rapidement après le déboisement des chemins. Argument irrecevable car seule la canopée, le plafond végétal, se reforme. Une partie de la forêt a bien été coupée (en raisonnant par l'absurde, avec des chemins de 4 mètres tous les 4 mètres, la canopée se refermerait alors que la moitié de la forêt aurait disparu).
- Ces chemins permettront la circulation d'engins de plusieurs dizaines de tonnes qui vont tasser les sols et cloisonner une partie de l'écosystème en bandes de forêt de 20 mètres.



L'ONF fait un réel effort de communication, mais selon nous agit comme un lobby au sens où la communication sert une politique déjà établie qui n'est jamais remise en cause et qui n'a fait l'objet d'aucune concertation réelle.

Nous avons déjà évoqué la « *reconstitution de la forêt au-dessus des chemins d'exploitation* ». Un autre exemple de maladresse : « *La forêt ne peut pas être mise sous cloche sinon les jeunes arbres seraient étouffés* ». Comment la forêt a-t-elle survécu avant l'émergence de l'humain alors même que de nombreuses études et expérimentations montrent qu'une forêt en libre évolution est en meilleure santé et plus résiliente qu'une forêt exploitée ?

Et pour finir « *On vend du bois parce qu'on a dû en couper, pas l'inverse* ». Pur marketing, assez réussi avouons-le.

### Tout n'est pas négatif et l'ONF n'est sans doute pas le seul, voire le principal responsable

L'ONF doit s'autofinancer, et le fait principalement en exploitant la forêt et en alimentant la filière bois. Mais est-ce à l'ONF de supporter financièrement l'entretien des forêts urbaines si elles ne sont plus exploitées ?

Et il reste à prouver que l'exploitation des petits massifs urbains est rentable.

Ne faut-il pas *officiellement* limiter l'entretien des forêts urbaines à celui des seules allées et cheminements et réglementer les visites (respecter les allées et cheminements pour les piétons et les vélos...) ?

---

<sup>1</sup> Sources : CITEPA 2022 et IGN 2022. Le CITEPA rapporte les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques de la France. Il publie des rapports annuels pour le ministère de la transition écologique.

<sup>2</sup> Rapport de l'académie des sciences (juin 2023): *Les forêts françaises face au changement climatique* - Juin 2023.

Les décideurs (Ministère de l'Agriculture...) doivent intervenir, valider les plans d'aménagement sur la base de données factuelles et propres à chaque massif. Aujourd'hui il semble que ces plans d'aménagement soient produits par l'ONF et validés sans que les pouvoirs publics ne disposent d'informations suffisantes pour les amender. La démarche n'est pas sans rappeler celle de certains lobbies industriels.

## Des pistes de solutions

La sylviculture, au sens exploitation de la forêt, existe et alimente un secteur industriel important. Nous ne demandons pas son arrêt, mais une démarche plus construite et transparente, qui ne traite pas tous les massifs forestiers à l'identique et qui soit cohérente avec les enjeux environnementaux et sociétaux du massif concerné.

Une phase de concertation (citoyens, associations, communes) alimentée par des données factuelles (économiques, sanitaires, résultat d'expérimentations...) permettrait une meilleure acceptation des décisions.

Une règle simple qui permettrait d'établir une bonne base de dialogue pourrait être d'interdire rapidement toute exploitation qui conduit à prélever par massif plus que la capacité de régénérescence de la forêt.

Pourquoi est-il attendu de la forêt qu'elle participe largement à l'objectif de neutralité carbone en 2050, sans que cela ne fasse partie des missions de l'ONF ? Si cela pénalise financièrement l'ONF, quel système de compensation peut-il être mis en place (rappelons que la tonne de carbone est valorisée aujourd'hui à plus de 100 €) ?

Puisque nous évoquons l'aspect économique, et même si cela est a priori complexe, le rôle social de la forêt peut-il lui aussi être valorisé financièrement ?

Pour être protégées, les forêts urbaines doivent disposer d'un statut spécifique. Or modifier la loi est une démarche longue et nous sommes dans l'urgence. Ne faut-il pas faire évoluer le statut de protection existant (dont bénéficie la forêt de Fausses-Reposes) pour qu'à terme il intègre un rôle de protection de la santé de la forêt selon des critères objectifs et validés scientifiquement (aujourd'hui ce statut ne protège guère que le périmètre physique des forêts) ?

## Conclusion

Les actions déjà menées, si elles jouent le rôle d'alerte et de sensibilisation du public sur l'avenir de nos forêts, ne résolvent malheureusement rien et n'ont pas eu d'écho significatif auprès des politiques et des décideurs.

Un **moratoire sur les chemins d'exploitation** dans les forêts urbaines de Fausses-Reposes et de Meudon serait un signe encourageant pour renouer le dialogue et nous donner du temps pour comprendre les contraintes des différentes parties afin de bâtir des compromis acceptés de tous.

Un dialogue de sourds ne résoudra rien, construisons ensemble le futur de nos forêts !



Contact : Patrick Sommacal – 06 07 01 98 14 – [asso-chavilleecologistes@gmail.com](mailto:asso-chavilleecologistes@gmail.com)